



## EXTRAIT N°61/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :  
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice 33

**En début de séance :**  
Présents 22  
Procurations 3  
Absents 7  
Excusés 1

**En cours de Séance :**  
Présents 21  
Procurations 3  
Absents 7  
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

*ABSENTS EXCUSES* : Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

*ABSENTS NON-EXCUSES* : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

**ASSISTANTS** M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUCOM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251010-61-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

**AUTORISATION DE PASSATION D'AVENANT DANS LE CADRE DE LA  
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH**

Le Maire expose :

La ville a confié à l'agence de développement durable d'urbanisme et d'aménagement (ADDUAM) la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 26 juillet 2016.

Les études ont été menées jusqu'à la phase du diagnostic territorial, puis ont été suspendues à cause de la crise sanitaire d'une part et l'attente des nouvelles orientations d'aménagement du territoire, consécutives au changement de gouvernance municipale d'autre part.

Afin de poursuivre cette mission indispensable dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU), des études supplémentaires sont rendues nécessaires par la conjoncture.

Cet avenant porte sur :

- La mise à jour du diagnostic territorial avec les statistiques récentes,
- L'écriture d'un nouveau PADD (projet d'aménagement et de développement durable) prenant en compte les nouvelles orientations voulues par l'édilité, au moyen d'un atelier de co-construction avec les élus,
- Réaliser des séances de travail supplémentaires (5 au total pour retravailler le projet de PADD et le finaliser avant le débat en Conseil Municipal.

Incidence financière sur le marché de la prestation supplémentaire évoquée ci-dessus :

Montant initial du marché HT : 37 860 € HT

Montant HT de l'avenant à conclure : + 12 050 € HT

Nouveau montant HT du marché : 49 910 € HT

Nouveau montant TTC du marché : 54 152,30 € HT

% d'écart introduit par l'avenant : + 31,83 %

.....

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** la passation de l'avenant
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant considéré, ainsi que tous les autres actes afférents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

 <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <span style="margin-right: 10px;">Pour le Maire, et par délégation</span> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">2<sup>me</sup> Adjoint</span> </div>
Accusé de réception en préfecture 972-219722246-20251010-61-2025-DE Date de télétransmission : 10/10/2025 Date de réception préfecture : 10/10/2025